
Infirmières / Diététicienne

Santé

Le service Santé et prévention Infantile fait partie de la nouvelle direction « Santé Publique ».

Ce service est composé de 10 infirmières, une diététicienne et une responsable de service qui participent à la mise en œuvre d'une politique de promotion et d'éducation à la santé. Il est organisé en 2 groupes complémentaires

Bilans de santé

8 infirmières (1er groupe) veillent à la santé des enfants scolarisés dans les 33 groupes scolaires de Clermont Ferrand. Elles réalisent des bilans de santé pour les enfants de PS/MS , CP , CE2 des écoles publiques et assurent leur suivi médico-social. Ce bilan comprend un examen biométrique (poids, taille), un dépistage des troubles sensoriels (vue, audition), un contrôle bucco dentaire, un

entretien autour de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil) et une vérification des vaccinations. Elles travaillent en collaboration avec la PMI, l'Éducation nationale et les membres de la communauté éducative. Le cas échéant, elles orientent les familles vers divers spécialistes : ophtalmologistes, orthophonistes, dentistes, ORL, psychologues...

Protection de l'enfance

Dans le cadre de la prévention de la maltraitance, les infirmières peuvent être amenées à rédiger des informations préoccupantes ou des signalements. Elles informent et conseillent les agents municipaux en cas de suspicion de maltraitance .

Accompagnement spécifique

Projet d'accueil Individualisé (PAI)

Mon enfant souffre d'un trouble de la santé:

- 01** Je dois réaliser un PAI : Projet d'Accueil Individualisé.
Je me procure les documents nécessaires à la réalisation du PAI auprès du directeur d'école ou sur le site de la Ville.

- 02** Je consulte un médecin généraliste ou un spécialiste qui devra remplir les documents du PAI nécessaires à la prise en charge de mon enfant.

- 03** Je transmets les documents au directeur d'école ainsi qu'une copie de l'ordonnance et les médicaments d'urgence.
Le PAI sera validé par le médecin scolaire.

- 04** En cas de questions, je peux me renseigner à l'école auprès du directeur, du chef d'équipe, ou contacter Stéphanie Tronel, référente PAI au 06 78 96 58 35
Mail: stronel@ville-clermont-ferrand.fr

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire extrait

"Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs". Le PAI leur permet de suivre une scolarité normale tout en bénéficiant de leur traitement ou régime alimentaire particulier.

Les infirmières participent à la mise en œuvre des PAI et peuvent vous aider si besoin dans **les démarches à faire (cliquez sur le visuel ci-contre)**. Elles forment les agents municipaux des écoles à l'administration des médicaments d'urgence.

<https://www.education.gouv.fr/l-accueil-des-eleves-besoins-specifiques-la-mise-en-place-d-un-projet-d-accueil-individualise-6695>

https://cache.media.education.gouv.fr/file/9/17/2/ensel832_annexe_1383172.pdf

Education à la santé

Le deuxième groupe « Promotion de la Santé et Portage de Projet » composé de 3 agentes, 2 IDE et 1 diététicienne propose des actions de prévention sur le temps scolaire, péri et extra-scolaire pour répondre aux problèmes de santé identifiés par le groupe 1 d'une part et par l'équipe éducative d'autre part .8 programmes proposés : porter secours, risques majeurs, alimentation, vie affective, hygiène, écrans, sommeil, bien être (émotions, relaxation, estime de soi)

Infos pratiques

Contacter S. Tronel au 06 78 96 58 35

Dietéticienne : La cheffe d'orchestre du midi

Service Santé et prévention infantile : Des infirmières en premières lignes